DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

> Arrondissement de ROCHEFORT

> > Canton de ROYAN

> > Commune de ROYAN

71017

Objet Commission locale d'apprentissage : désignation des délégués du Conseil Municipal

DATE DE CONVOCATION

25 Janvier 1971 DATE D'AFFICHAGE

30 Janvier 1971

Nombre de conseillers en exercice 24 Nombre de présents 16 Nombre de votants 18

## Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent

le soixante et onze à heures , le Conseil Municipal, legalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M

onsieur MATRAS, Premier Adjoint.

Etaient présents: MM.

MATRAS, Melle FOUCHE, MM. COLLE, NAULIN,
BOUDEY, Mme BIDEAU, MM. BROTREAU, OSQUIGUIL, VULTAGGIO, POUGET,
REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

BUJARD par M. MATRAS BOUCHET par M. TETARD

Absents: MM.

Monsieur TETARD

a été élu Secrétaire.

La COMMISSION LOCALE D'APPRENTISSAGE a pour buts de statuer sur le budget des cours professionnels, de contrôler l'assiduité à ces cours, de veiller à ce que les employeurs donnent à leurs jeunes apprentis la faculté d'assister à ces cours et d'adresser chaque année des propositions au Préfet sur la date des examens du C.A.P., la composition du Jury et l'organisation des épreuves.

Cette commission locale comprend :

- le Maire qui est Président de droit
- un Inspecteur Départemental de l'Enseignement technique
- des délégués désignés par la Chambre de Commerce
- des délégués désignés par la Chambre des Métiers
- des délégués ouvriers et employés
- des délégués désignés par le Conseil Municipal,
- l'inspecteur ou l'inspectrice du travail
- et un représentant de l'enseignement primaire public désigné par le Préfet sur proposition de l'Inspection Académique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'avis de la commission plénière,

DECIDE

de proposer à Monsieur Le Préfet comme délégués du Conseil Municipal pour faire partie de la commission locale d'apprentissage :

- MM TETARD, NAULIN, REIX, membres titulaires et M. BUJARD comme membre suppléant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont sigmé au registre Messieurs les membres présents

> Pour extrait conforme Le Maire 1'Adjoint délégué



8 FEV. 1971

Le Sous-Prélet.